

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-10654/21/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) Provence Alpes Côte d'Azur - Approbation d'une convention

8130

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique du territoire métropolitain tel qu'évoqué dans l'agenda du développement économique métropolitain.

Organisé autour de totems emblématiques tels que la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnelles pour la Métropole.

L'innovation technologique, en particulier dans le domaine digital, est un enjeu majeur du développement des entreprises et des territoires et participe au renforcement de leur compétitivité et de leur attractivité.

Le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas est l'événement de référence mondial dans ce domaine. Il a rassemblé en 2021 (édition digitale), plus de 2 000 exposants issus de 150 pays et 70 000 visiteurs.

Cet événement est aujourd'hui devenu incontournable pour les entreprises qui souhaitent faire connaître, diffuser et vendre leurs solutions innovantes au niveau international. Cet événement est

l'occasion pour elles de nouer concrètement des relations à l'international, développer des réseaux et rencontrer des clients, financeurs et partenaires.

Après l'édition All-Digital réalisée en 2021, en 2022 la Consumer Technology Association (CTA), organisatrice du CES, propose une version hybride du salon, avec 4 journées de salon en présentiel (5-8 janvier 2022) et en parallèle, 1 mois de salon en digital.

Dans ce contexte, la CCI Provence Alpes Côte d'Azur propose d'organiser une opération globale d'accompagnement des startups lors du CES 2022, notamment celles du territoire de la Métropole AMP.

La Métropole souhaite soutenir cette démarche pour permettre la participation des startups de son territoire à cet événement dans des conditions financières favorables.

La CCIR propose 1 offre déployée en partenariat avec l'agence de développement économique de la Région sud risingSUD :

L'offre comprend :

- Une phase en amont : prospection effectuée pour recueillir les candidatures des entreprises du territoire de la Métropole AMP, participation au comité de présélection pour le CES ;
- Une phase de qualification du projet de la Start-up avec analyse de son besoin spécifique et son projet à l'export avec et par son Conseiller International Team France Export ;
- Un stand sur l'Eureka Park ;
- Une présence dans le catalogue French Tech ;
- Un coaching national opéré par Business France (Industrialisation, RP, Distribution, Brevets, Marques, Marchés) ;
- Un coaching régional spécifique (briefing collectif, aide à la candidature, pitch, stratégie de pré-contacts pour le salon, fiche salon bilingue, comportement sur le salon, CES camp d'une semaine) ;
- Une phase d'accompagnement avant et pendant la durée de l'évènement au travers de son Conseiller Team France Export,
- Une phase « post évènement » : Identification des actions à mettre en œuvre post-évènement et suivi des contacts de prospection...

La CCIR souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossier Astre N°00000395. Après instruction, il est proposé d'attribuer à la CCIR une subvention d'un montant de 22 500€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale qui consiste en l'organisation d'une opération globale, d'accompagnement de startups régionales, et notamment de celles du territoire de la Métropole, pour participer à l'édition CES 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur d'un montant de 22 500 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs, ci-annexée, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous-politique B330 - nature 657381 - fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations avec L'Europe

Didier PARAKIAN